

**COMMUNE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	22
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	27
NOMBRE DE PROCURATIONS	5

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril à dix-neuf heures et trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 29 mars 2023

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, VALLON, COMTAT, PACIONI, SERRANO, CHAUVET, LECOQ, PONSY, BOUTIER, Mesdames BONAMI, KRAWCZYK, BARTHELEMY, CHARRIERE, TRUILLET, BOUCHET, DALLONGEVILLE, LECOQ, EPAUD, FEURMOUR

ABSENTS : Mesdames BOISSET, MORIN, SERIO, Messieurs CHARRIERE et QUERCI

PROCURATIONS : de Madame BOISSET à Monsieur VALLON, de Monsieur CHARRIERE à Madame CHARRIERE, de Madame MORIN à Madame LECOQ, de Madame SERIO à Madame EPAUD, de Monsieur QUERCI à Monsieur PONSY,

SECRETAIRE DE SEANCE : Rose-Marie KRAWCZYK

Délibération n° 06-04-2023 : Demande de subventions d'investissement pour le projet de création d'un parcours sportif

Monsieur Vallon, rapporteur, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la majorité municipale de favoriser la vie sportive des habitants de tout âge du territoire,

Considérant l'établissement par la majorité municipale du contrat Bourgs Centres, déposé le 18 décembre 2020 auprès de la Région,

Considérant que ce contrat devrait être renouvelé prochainement par l'assemblée délibérante régionale,

Considérant le dépôt d'une demande d'octroi d'aide financière auprès de la Région au sujet du présent projet,

Considérant le dépôt d'une demande d'octroi d'aide financière auprès du Département au sujet du présent projet,

Considérant que le dépôt d'une demande d'octroi d'aide financière auprès de l'agence nationale du sport au sujet du présent projet n'a pu être retenu au regard des critères d'attribution,

Considérant qu'en cas de refus d'octroi d'une aide financière pour ce projet par l'Agence Nationale du Sport, il est possible de déposer une demande d'aide financière auprès de la Préfecture au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local),

Considérant le dépôt d'une demande d'octroi de fonds de concours auprès de Nîmes Métropole au sujet du présent projet,

Considérant la délibération n°03-12-2022 en date du 1er décembre 2022,

Considérant le coût prévisionnel des travaux selon le tableau synthétique ci-joint,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Budget, Projets, Actions en date du 27 mars 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix avec 22 voix pour et 5 voix contre (Mesdames EPAUD, SERIO et FEURMOUR, Messieurs PONSY et QUERCI), décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à présenter le projet de création d'un parcours sportif, pour obtenir une aide financière de la part de la Région, du Département, de la Préfecture au titre de la DSIL et de la part de Nîmes Métropole via le fonds de concours
- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant total estimatif des travaux HT		66 925 €
Région : Contrat Bourgs centres	15%	10 038.75€
Département		€
Fonds de concours Nîmes Métropole	50% reste à charge des dépenses HT	A définir
Préfecture : DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)	50%	17 787€
Autofinancement		A définir

- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération.
- DE RESERVER les crédits afférents sur le budget primitif 2023.

Fait à CLARENSAC, le 05 avril 2023

Le Maire
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le